



CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA GUYANE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Accord-cadre mono-attributaire de travaux

Travaux divers sur les sites de la CGSS Guyane à Cayenne et Kourou

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 23 juillet 2025 à 12:30 (heure de Guyane) / 17:30 (heure de Paris)

Caisse générale de sécurité sociale de Guyane

Route de Raban
Espace Turenne Radamonthe
97307 Cayenne CEDEX

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation | 3 |
| 1.1 - Objet | 3 |
| 2 – Les pièces constituant le dossier de consultation | 3 |
| 3 - Les pièces contractuelles | 3 |
| Les pièces contractuelles sont par ordre de priorité : | 3 |
| 4 - Conditions de la procédure..... | 4 |
| 4.1 – Mode de passation..... | 4 |
| 4.2 – Décomposition en lots | 4 |
| 4.3 – Variantes | 4 |
| 4.4 – Modification de détail au dossier de consultation | 4 |
| 4.5 – Délai de validé des offres | 4 |
| 4.6 – Forme du groupement..... | 4 |
| 5 – Lieu d'exécution | 5 |
| 6 – Modalités de retrait du dossier de consultation | 5 |
| 7 – Présentation des candidatures | 5 |
| 7.1 – Présentation des candidatures | 5 |
| 7.2 – Présentation des offres..... | 6 |
| 8 – Jugement des offres – mise au point du projet de marché | 7 |
| 9 - Conditions d'envoi ou de remise des offres | 8 |
| 10 – Visite de sites | 10 |
| 11 – Renseignements complémentaires | 11 |
| 12 – Procédure de recours..... | 11 |

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Les stipulations du présent Règlement de la consultation concernent une opération de travaux relative au :
DIVERSES REPARATIONS SUR LES SITES DE LA CGSS GUYANE A CAYENNE ET KOUROU

Lieu d'exécution :

- RABAN Siège et Extension : Espace T. Radamonthe - Route de Raban – 97300 CAYENNE
- FORUM BADUEL : 699 Route de Baduel – 97300 CAYENNE
- PSPK : 4 Avenue des Roches – 97310 KOUROU

Nomenclature:

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|---|
| 45432111-5 | Travaux de pose de revêtements de sols souples |
| 45431000-7 | Carrelages |
| 45442100-8 | Travaux de peinture |
| 44112300-1 | Cloisons |
| 45311000-0 | Travaux de câblages et d'installation électriques |
| 45421146-9 | Mise en place de plafonds suspendus |
| 45421000-4 | Travaux de menuiseries |

2 – Les pièces constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'Acte d'engagement propre à chaque lot et ses annexes financières,
- Annexe 1 : Bordereau de prix unitaires (BPU),
- Annexe 2 : Cadre réponse,
- Règlement de la Consultation,
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières,
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières pour chaque lot,
- Les annexes éventuelles.

3 - Les pièces contractuelles

Les pièces contractuelles sont par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement propre chaque lot et ses annexes financières,
- Le CCAP,
- Le CCTP commun à tous les lots ou les stipulations techniques du contrat et ses annexes éventuelles,
- Le CCTP propre à chaque lot ou les stipulations techniques du contrat et ses annexes éventuelles,
- Le CCAG Travaux, arrêté du 30 mars 2021, dans sa version en vigueur au lancement de la consultation,
- Le CCTG applicable aux prestations,
- L'offre technique du titulaire,

- Les actes d'exécution et modificatifs contractualisés en phase d'exécution ; - les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire.

4 - Conditions de la procédure

4.1 – Mode de passation

Le présent marché est passé en procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Il prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande.

4.2 – Décomposition en lots

La consultation fait l'objet de plusieurs lots dont la décomposition figure ci-après :

| Lot(s) | Désignation |
|---------------|---|
| Lot 2 | Cloisons légères / Menuiseries bois / Menuiseries et cloisons aluminium / Faux-Plafonds |
| Lot 4 | Peinture Intérieure |

4.3 – Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4.4 – Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.6 – Forme du groupement

Il est rappelé aux concurrents que les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous la forme d'un candidat unique possédant toutes les compétences réclamées, du groupement solidaire ou du groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Un opérateur économique ne pourra être membre de deux groupements différents ou plus qui candidateraient respectivement au même marché.

5 – Lieu d'exécution

Les travaux auront lieu sur la commune de CAYENNE (Guyane Française) dont l'adresse est la suivante : **Caisse Générale de Sécurité Sociale – Sites de Cayenne et Kourou**

- RABAN Siège et Extension : Espace T. Radamonde - Route de Raban – 97300 CAYENNE
- FORUM BADUEL : 699 Route de Baduel – 97300 CAYENNE
- PSPK : 4 Avenue des Roches – 97310 KOUROU

Les travaux se dérouleront essentiellement en site occupé. Toutefois, suivant les disponibilités de l'entreprise retenue, les prestations pourront se dérouler le samedi.

6 – Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Attention : la CGSS recommande fortement aux entreprises de s'identifier lors du retrait du DCE sur l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En effet, nous vous informons qu'en cas de téléchargement anonyme, le soumissionnaire ne sera pas alerté des additifs et autres modifications de DCE.

7 – Présentation des candidatures

7.1 – Présentation des candidatures

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|--|--|
| Attestation de visite | L'attestation de visite est obligatoire pour tous les lots |
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) |
| Lettre de candidature (DC1) | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) |
| Engagement du candidat | Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat |
| Expérience et Capacités professionnelles | Liste des travaux similaires exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, nom et coordonnées des maîtres d'ouvrages, montant, époque, travaux effectués, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; Certificat de capacité émanant de maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre ; Certificats de qualification et habilitations (Qualibat, ...) |

| Document | Descriptif |
|-------------------------|---|
| Capacités Techniques | Déclarations sur les moyens humains généraux (effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernières années ; importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années) et sur les moyens matériels généraux de l'entreprise ou de chaque cotraitant |
| Capacités Financières | Déclaration concernant les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché des trois derniers exercices clos de chaque cotraitant |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

7.2 – Présentation des offres

Pour l'appréciation des offres il faudra fournir :

| Document | Descriptif |
|----------------------------------|---|
| Acte d'engagement | complété |
| BPU (Annexe 1 de l'AE) | Complété |
| Cadre réponse (Annexe 2 de l'AE) | Complété, paraphé et daté. Seules les informations reprises dans cette annexe seront prises en compte pour la notation des critères. En particulier, les mentions « voir annexe », « voir document ci-joint » ou « voir mémoire technique » ne seront pas prises en compte |
| Répertoire de fiches techniques | Contenant l'ensemble des descriptifs des produits proposés par le candidat pour répondre aux besoins du Pouvoir adjudicateur. Ce répertoire se présente sous la forme d'une compilation exhaustive de toutes les fiches techniques de tous les matériaux utilisés, classée dans l'ordre des prestations énoncées dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU). Les fiches doivent également mettre en avant l'aspect environnemental de chaque produit, pour permettre au Pouvoir adjudicateur d'apprecier le caractère plus ou moins écologique du matériau. |
| Document | Descriptif |

| | |
|------|--|
| CCAP | Cahier des clauses administratives particulières paraphé |
| CCTP | Cahier des clauses techniques particulières paraphé |

8 – Jugement des offres – mise au point du projet de marché

Le choix du Maître d’ouvrage tiendra compte de l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. Le prix : 40% :

Afin de noter l’aspect financier d’une offre, le Pouvoir adjudicateur procèdera à une simulation de commande, identique pour tous les candidats d’un même lot. Le résultat financier de cette simulation de commande déterminera la note attribuée aux candidats, le prix le moins élevé obtenant la meilleure note. Les autres candidats sont notés en fonction du prix de la meilleure offre.

La simulation de commande est définie en amont de la procédure d’attribution et tenue secrète jusqu’à l’ouverture des plis.

2. La valeur technique : 60% composée des sous critères suivants et leur pondération sur 60 points :

- a. Qualité et pertinence du mode opératoire envisagé pour la réalisation des travaux notamment au regard des conditions d’intervention en site occupé (méthodologie de travail et de pose du matériel, mesures pour la sécurité globale du chantier, moyens humains et matériels **affectés à cette opération**) méthodologie pour mettre en œuvre un chantier à faibles nuisances) : 35 points ;
- b. Qualité des matériaux jugée au regard des fiches techniques présentées : 15 points ;
- c. Mesures environnementales et sociales : 10 points (respectivement 7 points et 3 points)

Les candidats seront informés du résultat de la procédure au plus tard après approbation éventuelle de l’autorité de tutelle de la décision prise en commission des marchés.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l’acheteur après la date et l’heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n’apporte pas de justification du prix après demande de l’acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l’originalité, de la réglementation applicable ou d’une aide d’Etat. |
| Offre inappropriée | L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur. |
| Offre irrégulière | L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l’acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l’acheteur au contrat. |

■ Négociation :

L’acheteur se réserve le droit d’engager une négociation dans les conditions suivantes :

Après examen et classement des offres, le Pouvoir Adjudicateur procèdera à une négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

La négociation sera conduite afin de respecter les principes fondamentaux de la commande publique lors de cette étape.

Après examen des propositions des candidats ayant remis une offre, l’acheteur élimine les offres inappropriées et engage, si nécessaire, les négociations par écrit ou par une ou plusieurs auditions des candidats jugés les meilleurs.

La négociation peut porter sur toute question : points techniques, points financiers, points relatifs aux délais et aux garanties annexes.

Préalablement aux éventuelles auditions, l'acheteur se réserve le droit d'adresser des séries de questions spécifiques à chaque candidat admis à négocier en leurs indiquant les modalités et la date de remise des réponses aux questions.

Pendant l'audition, les candidats seront reçus individuellement afin d'exposer leur solution technique et financière selon les modalités de calendrier et d'horaires qui leur seront proposées ultérieurement par l'acheteur.

Dès lors, au cours de la négociation et par application des critères de sélection des offres indiqués ci-dessus, certaines offres pourront être écartées.

Si une entreprise présente une offre insuffisante sur les plans techniques et financiers et que cette insuffisance lui vaut une notation très inférieure à celle obtenue par les autres candidats, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de l'exclure de la négociation.

Un courrier précisant les prestations retenues par l'acheteur sera ensuite adressé aux candidats afin de clore les négociations.

Tous les échanges se feront impérativement avec l'acheteur et prendront la forme écrite (courrier, courriel ou télécopie).

Aux termes de la négociation avec les candidats sélectionnés par l'acheteur et après classement des offres, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ces conditions de négociation sont susceptibles d'évoluer. Les conditions définitives de négociation seront précisées dans le courrier de convocation des candidats retenus.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Attestation d'assurance civile et décennale | Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité |
| Extrait du registre pertinent | Extrait K, extrait Kbis, Extrait D1 ou à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou l'établissement du candidat, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L. 2141-3 du Code de la commande publique |

9 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière **électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis électroniques reçus après la date et l'heure limite de réception ne seront pas ouverts.

Attention : une réponse volumineuse peut prendre plusieurs minutes voire heures pour être déposée sur la plate-forme de dématérialisation (en fonction du débit de connexion internet). Il est fortement conseillé de commencer le dépôt d'une offre plusieurs heures AVANT l'heure limite.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. La copie de sauvegarde doit être remise au plus tard aux dates et heure limites de réception des offres et devra être identifiée comme telle.

Pour la remise des plis électroniques, la CGSS impose l'arborescence informatique suivante.

Le pli devra comporter deux dossiers :

- Le premier dénommé « **CANDIDATURE** » devra comporter les pièces relatives à la candidature. Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-DC 1 »

- Le second dénommé « **OFFRE** » devra comporter les pièces relatives à l'offre (ou aux offres en cas de marché allotii). Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-AE »

Les formats électroniques acceptés pour les documents transmis sont : .doc, .xls, et .pdf

AUCUNE TRANSMISSION PAR VOIE PAPIER N'EST AUTORISEE.

AUCUNE TRANSMISSION SUR CD-ROM OU CLE USB N'EST AUTORISEE.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le candidat est informé que **l'unité monétaire est l'euro**.

■ **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuscrite.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

En cas de signature manuscrite, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

■ **Protection des données personnelles :**

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'àuprès du service acheteur visé au présent

règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : christian.lindor@cgss-guyane.fr, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R218412 et R2184-13 du Code de la commande publique.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'anti spam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Virus :**

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité, permettant de conserver la trace de la malveillance, et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le candidat concerné en sera informé.

Toutefois, pour un document électronique relatif à une candidature qui n'a pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué, il pourra être décidé de demander au candidat de procéder à un nouvel envoi du document.

Pour procéder à ce nouvel envoi, le délai accordé à l'opérateur économique ne pourra excéder 5 jours. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un antivirus avant envoi.

10 – Visite de sites

Une visite de l'ensemble des locaux du présent marché est obligatoire pour soumissionner.

Une attestation de visite vous sera remise et à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature.

Ainsi, le titulaire sera réputé avoir une parfaite connaissance des :

- Installations et de l'état des équipements ;
- Contraintes particulières liées aux sites (type de surfaces à traiter, implantation...) ;
- Caractéristiques des locaux dans lesquels il réalisera les prestations.

Les demandes de visites sont à adresser directement sur la plateforme acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

11 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de respecter l'égalité des candidats devant l'accès à l'information, toute demande de renseignement recevable formulée par un candidat, sous réserve que cette demande ne contienne pas d'informations qui relèveraient du secret industriel et commercial ou de la vie privée, ainsi que la réponse qui lui est transmise le sera aussi auprès des autres candidats au plus tard 6 jours avant la date limite pour la réception des offres.

12 – Procédure de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de la Guyane
7 rue Schoelcher BP 5030
97305 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 25 49 70
Télécopie : 05 94 25 49 71 greffe.ta-cayenne@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Judiciaire de Cayenne
15 Avenue du Général de Gaulle
97300 CAYENNE
Tél : 05 94 30 11 60
Télécopie : 05 94 29 76 49
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr>

En cas de litige le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal de Grande Instance
9 Avenue du Général de GAULLE
97300 CAYENNE
Téléphone : 059429 76 30
Télécopieur : 0594 29 76 52

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précédent.